

OPPORTUNITÉ SPÉCIALE FSS - SOUTIEN À LA RECHERCHE POUR ATTÉNUER LES INSUFFISANCES DE FINANCEMENT DE LA SITUATION COVID-19

Description

Bien que de nombreux programmes aient été mis en œuvre à divers niveaux de gouvernement pour continuer à appuyer les activités de recherche pendant la pandémie du COVID-19, certaines circonstances particulières peuvent empêcher une compensation de ces sources. Pour alléger une partie du fardeau associé à ces temps difficiles, la Faculté des sciences de la santé lance un appel aux propositions ciblé. Une enveloppe de 25 000 \$ a été réservée à cette opportunité, suffisant pour supporter au moins 5 suppléments spéciaux, sur une base concurrentielle. Les dépenses admissibles à ce financement comprennent, les exemples suivants, sans toutefois s'y limiter :

- Salaire du personnel de recherche et des stagiaires pour les aider à mener à bien un travail qu'ils n'ont pas pu poursuivre et pour lequel ils avaient été payés par des subventions et des contrats externes
- Coûts de remplacement des fournitures ou consommables périmés ou périmés

Critères d'éligibilité

- Le candidat doit occuper un poste permanent ou menant à la permanence à temps plein, avec une affiliation principale à la Faculté des sciences de la santé;
- La demande de financement n'est pas admissible au soutien des programmes existants (fédéral, provincial, tri-conseils ou autres).

Les membres du corps professoral ne peuvent chacun soumettre qu'une seule demande à cet appel aux propositions.

Date limite

C'est une opportunité spéciale; les demandes doivent être reçues avant le 1er novembre pour être prises en considération. La contribution maximale de la Faculté pourra atteindre 80% de la totalité des dépenses, jusqu'à une contribution maximale de 5 000 \$ par demande; des fonds provenant de sources alternatives devraient être garantis pour couvrir les coûts restants. Les fonds doivent être dépensés dans l'année suivant la réception du financement.

Processus de demande

Les demandes de soutien pour cette opportunité spéciale doivent inclure les informations suivantes :

- Résumé des activités de recherche qui ont été affectées par la situation du COVID-19 et des conséquences associées pour le programme de recherche en cas de non-réception de fonds (maximum 500 mots);
- Explication des raisons pour lesquelles le financement ne peut pas être obtenu d'autres sources (maximum 250 mots);

- Budget détaillé et justification de l'ensemble de la demande, et autres sources de financement disponibles pour couvrir la totalité des dépenses; et
- CV commun ou équivalent du candidat principal

Processus d'évaluation

Toutes les demandes seront évaluées par le comité de recherche de la Faculté, qui est présidé par le vice-doyen à la recherche, et comprend 5 membres du corps professoral, un membre de chaque école, selon les critères d'évaluation décrits ci-dessous.

L'évaluation est basée uniquement sur les informations disponibles dans les documents soumis à l'appel.

Critères d'évaluation:

- Besoin de fonds, y compris, sans s'y limiter, les facteurs suivants:
 - Justification du budget par rapport au plan d'action
 - La justification de la demande par rapport aux autres possibilités de financement et aux financements actuellement détenus et / ou disponibles. Les autres fonds actuellement détenus doivent être clairement indiqués dans le CV du candidat
- Résultats attendus et impact du soutien

Le bureau de la recherche accusera réception de toutes les demandes. Tous les candidats seront notifiés de la recommandation du comité de la recherche, et recevront des commentaires à l'issue de l'évaluation facultaire.

Procédures post-octroi

Si la demande est approuvée après examen par le Comité de recherche de la faculté, le bureau de recherche de la Faculté:

- Demandra au candidat de remplir un formulaire RE pour le montant approuvé par la Faculté.